



Bulletin d'adhésion 2024

Prise en ligne sur <https://www.payasso.fr/gmk/adhesion>

Ou flash ce Q R CODE



Nom:.....Taille:.....Pointure:.....

Prénom:.....

Ecole:.....

Adresse:.....

Ville:.....Code Postal:.....

Tel fixe:.....Portable:.....Operateur.....

Fax:.....

E-mail (*news et info obligatoire*):.....

Ecole:.....

N° de BP ou DE :.....(*obligatoire*)

N° de Carte Pro :..... (*obligatoire*)

Moniteur en formation BP ou DE date d'obtention du diplôme :.....

Moniteur fédéral SNOWKITE n° de diplôme :.....

Je soussigné :..... souhaite adhérer au GMK pour l'année 2023 et régler ma cotisation annuelle:

- **Salariés**, élèves en formation et moniteurs Snowkite : **60 €** (salarié joindre une attestation d'employeur un bulletin de paye)

- **Indépendants** : **100 €**

par chèque à **L'ordre du GMK**

vous pouvez noter la date de l'encaissement souhaité au dos de votre chèque

Une attestation de cotisation vous sera envoyée en retour

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à :

Clément Vessely 12 rue de Soissons 17000 la Rochelle

Comment ne pas perdre d'argent ?

Votre cotisation Fera l'objet d'une déduction fiscale :

- 1) **si vous déduisez les 10 % forfaitaires au titre de vos frais professionnels** : La réduction d'impôt est égale à 50 % de votre cotisation syndicale, dans la limite de 1% de votre revenu brut imposable dans la catégorie des traitements, salaires, pensions et rentes viagères. Coût de la cotisation : **50 euros**
- 2) **Mais si vous optez pour la déduction de vos frais professionnels réels** : Votre cotisation syndicale est déductible au titre de vos frais professionnels ; mais vous ne pouvez alors pas bénéficier de la réduction d'impôt accordée à ce titre. **0 euros**
- 3) **SI VOUS DÉCLAREZ DES BNC (Bénéfices Non Commerciaux)** : Votre cotisation syndicale vient en déduction de vos bénéfices au titre des frais divers de gestion (DA 5 G 2356). **0 euros**